



Nombre de
membres en
exercice : 29
Présents : 21
Votants : 29
Pour : 29
Contre : /
Abstentions : /

DELIBERATION N° 10

L'an deux mil dix-sept, le vingt-six janvier à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

Date de convocation : 20 janvier 2017

Membres présents : F.GONZALEZ, MA THEBAUD, L.DARRIBEROUGE, G. LASSABE, P.ACEDO, J.DOS SANTOS, MJ ROQUES, M. EVENE, C.ORDONNES, JM.BAGNERES-PEDEBOSCQ, M.LORDON, JD BONNOME, J.DARRIGADE, C.DUPIN, N.DAUGA, G.MOSCHETTI, MJ ESPIAUBE, J.DUBOURDIEU, JP CRESPO, C.MARTIN, F.DUPLASSO,

Membres excusés ayant donné procuration : UA. DEL PRADO (pouvoir à G.MOSCHETTI), A.LECHEVALLIER (pouvoir à JM BAGNERES-PEDEBOSCQ), C.DUFOUR (pouvoir à C.ORDONNES), G.ELGART (pouvoir à MJ ROQUES), S.PUYO (pouvoir J.DOS SANTOS), A. VALOT (pouvoir à L.DARRIBEROUGE), P.FAVRAUD (pouvoir à C.MARTIN), M.DUBROCA (pouvoir à JP CRESPO)

Secrétaire de séance : MJ ROQUES

Madame Claire ORDONNES explique à l'assemblée que le Collège Henri Barbusse s'est inscrit dans le projet de citoyenneté inter-collèges de la 5^{ème} circonscription des Pyrénées Atlantiques.

Les principaux objectifs de ce projet à destination des élèves de 3^{ème} portent sur l'engagement citoyen, mieux connaître la vie démocratique, créer des liens entre les différents collèges et les élèves et découvrir les lieux de pouvoir tant au plan local que national.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire a reçu les élèves des deux classes de 3^{ème} du Collège Henri Barbusse le 28 novembre 2016 afin d'expliquer le rôle et les pouvoirs du Maire et du Conseil Municipal, le fonctionnement de la Commune et de l'Intercommunalité.

Par un courrier en date du 9 janvier dernier, le Principal du Collège sollicite une subvention de 300 € afin d'aider au financement du séjour à Paris de 4 élèves boucalais afin de représenter le Collège et de leur permettre de découvrir les différentes institutions (l'Assemblée Nationale, le Sénat, la Garde Républicaine).

Il est précisé que cette demande de subvention a été examinée lors de la commission des finances du 18 janvier 2017.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,

Après avoir délibéré,

. **Décide** de verser une subvention exceptionnelle de 300 € (à hauteur de 75 €/élève) pour aider au financement du séjour à Paris de 4 élèves du Collège Henri Barbusse.

. Dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2017.

Pour extrait certifié conforme

Boucau, le 27 janvier 2017

Le Maire,

